



Missions Domaniales en danger

LA COUR DÉCOMPTE... À REBOURS



Dans un référé de 20 pages adressé au Premier Ministre concernant le bilan de la politique immobilière de l'État, le premier président de la Cour des Comptes Didier MIGAUD formule 14 recommandations.

Deux d'entre elles concernent France Domaine au premier chef et d'autres risquent, si elles étaient mises en œuvre, d'avoir un impact sur ce service.

Ainsi, la Cour préconise-t-elle de rattacher directement France Domaine au Ministre du Budget ou encore de recentrer ses missions sur le pilotage de la politique immobilière de l'État.

Elle suggère en outre d'attribuer aux responsables régionaux et départementaux de la politique immobilière de l'État (RPiE) l'autorité hiérarchique sur les services de France Domaine dans leur zone de compétence.

Cette dernière recommandation équivaldrait à placer les agents de France Domaine directement sous l'autorité du préfet de région.

La lecture du bilan est très instructive, la Cour allant jusqu'à insinuer que la DGFIP en tant que plus grand occupant de bâtiments domaniaux serait juge et partie en matière d'évaluation.

Nous ne nous étendrons pas sur l'attitude de la Cour des Comptes qui depuis, déjà trop longtemps dépasse ses prérogatives d'autorité de contrôle dans le cadre de certaines recommandations. Néanmoins, il semblerait

qu'elle se concentre désormais sur la mise en place de l'austérité et que sa mission de contrôle de l'exécution budgétaire soit devenue annexe.

La récente réorganisation de France Domaine devait pourtant, selon la DGFIP, arrimer ce service à la Direction Générale.


Pour **F.O.-DGFIP**, il y a clairement menace sur cette mission et c'est pourquoi nous avons interpellé le Directeur Général par courrier dès que nous avons eu cette information (voir ci après copie du courrier).

De nombreuses incertitudes perdurent sur cette mission comme sur d'autres.

Tout ceci vient s'ajouter à la réforme territoriale de l'État et il est à craindre que la Direction Générale n'utilise cette opportunité pour amplifier et accélérer le repli des services.

Seule une mobilisation massive peut stopper cette politique destructive du service public et des emplois.

**ÇA SUFFIT !
TOUS EN GRÈVE
le 9 Avril**



Paris, le 20 mars 2015



Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Le Premier Président de la Cour des Comptes vient d'adresser au 1^{er} Ministre un référé portant sur le bilan de la politique immobilière de l'État. À cette occasion, il formule quatorze recommandations dont 2 concernent directement le Service France Domaine.

Ainsi il relève que « France Domaine, incarnation de l'État propriétaire, relève de l'une des administrations occupantes les plus importantes » insinuant par là que France Domaine pourrait être juge et partie. Il propose donc en conséquence de rattacher directement France Domaine au Ministre du Budget suivant en cela les préconisations du Conseil immobilier de l'État.

Une autre des quatorze recommandations suggère de recentrer France Domaine sur le pilotage de la politique immobilière de l'État et non sur l'évaluation.

S'en suit une interrogation sur l'opportunité de l'obligation faite aux collectivités territoriales de recueillir l'avis préalable de France Domaine avant toute acquisition immobilière, prise à bail ou cession immobilière. La Cour pointe par ailleurs le risque de conflit d'intérêts dans le cas où le vendeur du bien en question serait l'État.

Outre le fait que cette dernière insinuation est inacceptable au regard du professionnalisme dont font preuve nos collègues du domaine, elle vient conforter ou s'ajouter au rôle donné à la BNP Paribas en matière d'évaluation ou au souhait déjà exprimé par les notaires de récupérer cette mission.

Je me permets de vous rappeler que lors du Comité Technique de Réseau consacré à la nouvelle organisation de France Domaine en juillet de l'année dernière, le président de séance avait répondu aux légitimes inquiétudes des représentants des personnels qu'il s'agissait au contraire d'arrimer plus fortement ce service à la Direction Générale. L'essentiel du propos tenu par la Directrice de France Domaine avait consisté à tenter de nous en persuader.

De surcroît, lors de nos discussions en matière de révision générale des missions de l'État, vous nous aviez assuré qu'aucune mission de la DGFIP ne serait abandonnée.

Or, les recommandations de la Cour des Comptes risquent de faire voler en éclat toutes ces assurances et constituent pour F.O.-DGFIP une menace très claire sur cette mission de la DGFIP.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, et dans un souci bien compréhensible d'apporter des réponses aux légitimes questions et inquiétudes des agents, je vous prie de m'indiquer quelle sera la position soutenue par la Direction Générale dans cette affaire. J'ajoute que les agents de France Domaine ne comprendraient pas l'absence de réaction de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale